

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 30 MARS 2023

Date de convocation :  
06.03.2023

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 12  
Pouvoirs : 0  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
28.03.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT, Mme TURE et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir :

Etaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.  
Mr Nicolas KOCH a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 2023/15 MODALITES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE A DOMICILE

#### 7.1 Finances Locales

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter le budget primitif 2023 du Budget annexe service aide à domicile, au niveau du « GROUPE DE DEPENSES » en section de fonctionnement.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration votent, à l'unanimité, le budget primitif 2023 du C.C.A.S., au niveau du « GROUPE DE DEPENSES » en section de fonctionnement.

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 12.04.2023  
Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :  
Numéro de certificat 018-261800577